

Jacques PREVOT

Feux d'artifice

GUIDE D'UTILISATION POUR LES PRODUITS MARQUÉS CE CATÉGORIE 4

I.	AVERTISSEMENTS	2
1.	RISQUES	2
2.	DEBALLAGE – PRECAUTIONS PARTICULIERES.....	2
3.	CONSIGNES GENERALES	2
4.	CHOIX DE L'EMPLACEMENT POUR UN PRODUIT.....	2
5.	RESPONSABILITES	2
6.	STOCKAGE.....	2
II.	MISE AU REBUT.....	3
1.	NON DEMARRAGE DE L'ARTIFICE / FONCTIONNEMENT INCOMPLET / RETOMBEE DE L'ARTIFICE SANS FONCTIONNEMENT.....	3
2.	ELIMINATION DES DECHETS	3
III.	MISE EN ŒUVRE DES CATEGORIES 4	4

I. AVERTISSEMENTS

1. RISQUES

L'utilisation non conforme de ce produit peut générer de graves accidents entraînant de dommages corporels tels que lésions, fractures, brûlures...

2. DEBALLAGE – PRECAUTIONS PARTICULIERES

Lors de la manipulation et de l'ouverture des cartons, ceux-ci doivent être maniés avec précaution. Le bon état des produits doit être contrôlé systématiquement (mèche d'allumage, corps, perte de poudre...).

NE JAMAIS DÉMONTÉ UN PRODUIT OU APPORTER DES MODIFICATIONS DE MONTAGE.

3. CONSIGNES GENERALES

Il est strictement interdit de fumer en présence d'artifice.

Aucun mineur ne doit participer de près ou de loin (manipulation, manutention...) à sa mise en œuvre et à fortiori au tir.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Il est interdit d'utiliser des appareils de communication à fréquences de transmission inférieure à 100 MHz (talkie-walkie, CB...).

Le tir doit être annulé en cas de vent fort > 15 m/s (54 km/h).

Vérifiez que les produits soient positionnés au minimum à la distance de sécurité indiquée sur chacun des artifices. Si cette prescription ne peut être satisfaite, annuler le tir.

4. CHOIX DE L'EMPLACEMENT POUR UN PRODUIT

Choisir un emplacement bien dégagé afin de ne pas gêner la trajectoire aérienne des projectiles. S'assurer de l'absence de matières et vapeurs inflammables à proximité du lieu de tir ou d'installations classées (200 mètres minimum). Choisir cet emplacement en fonction des distances de sécurité indiquée sur les étiquettes des produits, des vents dominant et de leur force. Le sol recevant les mortiers et batteries devra être suffisamment solide pour résister au départ des artifices.

5. RESPONSABILITES

La responsabilité personnelle du tireur est engagée en cas de non-respect du présent mode d'emploi. Pour la mise en œuvre d'artifices classés catégorie 4, l'artificier doit obligatoirement être en possession du certificat de qualification au tir C4 T2 niveau 1 ou 2 (en fonction du type de produit).

6. STOCKAGE

Pour un stockage ne dépassant les seuils de la rubrique 1311 de la nomenclature ICPE La réglementation française concernant le stockage momentané est défini par arrêté du 31 mai 2010.

II. MISE AU REBUT

1. NON DEMARRAGE DE L'ARTIFICE / FONCTIONNEMENT INCOMPLET / RETOMBEE DE L'ARTIFICE SANS FONCTIONNEMENT

Lors d'un dysfonctionnement, ne jamais tenter de rallumer l'artifice quel que soit le moyen envisagé. Ne jamais exposer son corps au-dessus du produit. Attendre 30 minutes minimum, puis noyer l'artifice avec de l'eau. Attendre 1 heure avant de le récupérer et de le mettre dans un lieu sûr. Contactez votre revendeur pour connaître la démarche à suivre afin de stocker l'élément défectueux et le retourner conformément à la réglementation concernant le transport des matières dangereuses.

2. ELIMINATION DES DECHETS

Si vous constatez des dommages visibles, ne pas utiliser le produit, le remettre dans son emballage et le stocker dans un lieu sûr avant de contacter votre revendeur pour connaître la démarche à suivre.

**NE PAS JETER AU FEU APRES USAGE.
RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT, RAMASSEZ TOUS LES DETRITUS APRES LE TIR DU
FEU**

III. MISE EN ŒUVRE DES CATEGORIES 4

Conformément à la norme EN 16261-4, la Distance minimale de sécurité est à déterminer par l'utilisateur en fonction des données indiquées sur le produit. Lors des essais de certification, plusieurs paramètres sont mesurés et notés sur l'étiquette (cf. Tableau A.1).

La distance de sécurité doit être calculée par l'artificier sur le champ de tir en fonction de ces paramètres et de l'environnement du champ de tir. La distance minimale de sécurité notée sur l'étiquette n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut être retenue comme donnée de base pour déterminer la distance entre le produit et le public.

Liste des paramètres obligatoires et facultatifs et codes correspondants :

Code	Description	Unité	Exemple
A	Hauteur d'éclatement /d'ascension	mètres	Distance d'effet pour les articles de théâtre
B	Niveau de pression acoustique à la distance de mesure	dB à xm	Valeur à une distance
C	Distance de projection des résidus	mètres	
D	Si du matériau incandescent et/ou en combustion atteint le sol		«✓» si du matériau incandescent et/ou en combustion atteint le sol
E	Portée de l'effet	mètres	Paramètre obligatoire pour les artifices nautiques
F	Ampleur de l'effet		
G	Calibre	mm	S'il n'est pas requis dans la description
H	Durée de la phase d'allumage	secondes	Non pertinent pour les éléments à initiation électrique
I	NON UTILISÉ pour éviter l'ambiguïté avec le chiffre « 1 »		
J	Durée de vol	secondes	Par exemple durée avant éclatement pour les bombes
K	Durée d'effet	secondes	Par exemple, durée des étoiles ou des effets
L	Masse de composition sonore	grammes	Par exemple, pour la conformité à la classification pas défaut de l'ONU
M	Masse brute	grammes	Par exemple, pour le calcul des capacités de stockage des dépôts
N	Effet		S'il n'est pas explicite dans la description ou le nom
O	NON UTILISÉ pour éviter l'ambiguïté avec le chiffre « 0 »		
P	Référence de classification		Par exemple, le classement en division de risque des matières dangereuses
Q	Dérive		Par exemple, pour les soucoupes volantes
R	Durée totale	secondes	Obligatoire pour les soucoupes volantes
S	Présence de plusieurs effets		«✓» en cas d'explosions multiples, suivi du nombre d'explosions
T	Portée latérale		
U	NON UTILISÉ pour éviter l'ambiguïté avec le chiffre « V »		
V	Vitesse de combustion		
W	Angle maximal de tir	degrés	Lorsque l'orientation des mortiers dans des combinaisons n'est pas visible, l'angle maximal de tir doit figurer sur l'étiquette

Tableau A.1 Repris de la norme EN 16261-4

Les paramètres A, B, C et D sont obligatoires pour tous les types de la catégorie 4. Les paramètres E, R et W sont obligatoires pour certains types d'artifices.